



Ligne Bleue

DOC  
10

Versement initial ou complémentaire  
avec ou sans conseil  
SANS déduction fiscale



### Notre bureau :

Ligne Bleue srl - Avenue du Parc 8 - 5004 Bouge (Belgique) - 0494/725753  
info@lignebleue.biz - www.lignebleue.biz. FSMA 0.832.888.322.

Cette fiche est le prolongement de notre fiche client (LB doc 1) que vous avez rempli antérieurement. Veuillez vous y reporter pour lire toutes les mentions légales nous concernant. Elle a pour but de remplir vos et nos obligations légales, notamment en terme de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Nom et prénom de l'assuré(e) 1 :

Nom et prénom de l'assuré(e) 2 :

(Uniquement si contrat à 2 têtes)

### 1. Etudes préliminaires

*Note : les documents mentionnés ci-dessous sont disponibles en téléchargement sur notre site internet (rubrique Bibliothèque) ou sur demande à l'adresse info@lignebleue.biz.*

Vous souhaitez effectuer un versement complémentaire sur un contrat existant. Complétez ci-dessous :

A. Un profil d'investisseur (LB Doc 7) a-t-il été rempli antérieurement ? :

Non : → Passez à la question B.

Oui : → Indications concernant votre profil d'investisseur :

Date de l'établissement du profil :

Votre profil est :

Est-il encore d'actualité ? : Oui → **Passez directement en page 7.**

Non → Passez à la question B.

B. Souhaitez-vous un conseil ?

Oui (notre recommandation) → complétez d'abord notre formulaire LB Doc 7.

Non → lisez le cadre ci-dessous et passez en p. 3.

Même si vous avez une idée précise des placements que vous souhaitez réaliser, nous vous rappelons qu'il vous est possible et même fortement suggéré de dresser un bilan complet de vos souhaits et de votre situation patrimoniale. En lieu et place de la présente, il vous suffit pour cela de compléter notre fiche LB Doc 7 - Profil d'investisseur.

Au-delà de la notion purement informative ou légale, c'est en effet la quintessence même de notre métier que de vous aider à choisir un ou plusieurs produits de placements, c'est-à-dire des produits dont vous comprenez les enjeux, avec lesquels vous vous sentez en adéquation, qui sont une composante d'équilibre dans votre patrimoine et qui peuvent répondre à vos attentes en terme de besoins présents et futurs, même si ceux-ci sont par définition aléatoires.

## 2. Exigence initiale : Demande de souscription directe (Veuillez expressément cocher les 3 cases)

Oui, je souhaite souscrire au(x) produit(s) que j'indique en pages 7 à 9.

Je reconnais avoir reçu la ou les fiches d'information financière et documents d'information clés y référant, en avoir pris intégralement connaissance par moi-même ou en les parcourant avec vous, avoir reçu toutes les explications nécessaires à leur compréhension et réponses aux questions souhaitées et comprendre pleinement les éventuels et divers risques liés au(x) produit(s) concerné(s).

J'estime que ce(s) produit(s) répond(ent) à mes exigences et besoins en terme de type de produit et de caractéristiques principales, sans demande de conseil de votre part. Je confirme que votre bureau ne doit pas effectuer d'analyse de marché complémentaire pour le risque que je souhaite assurer par votre intermédiaire. Je reconnais que j'ai été expressément informé de la portée et des limites du ou des produits d'assurance que j'ai choisi(s).

## 3. Analyse d'exigences et besoins

Afin de procéder à une analyse de vos exigences et besoins, nous vous posons les questions suivantes. Il est important que vous communiquiez toutes les circonstances connues de vous qui ont une importance pour la précision de vos exigences et besoins.

### A. Quel est concrètement votre principal objectif d'épargne et/ou d'investissement ? :

Chercher à constituer un montant (capital) pour une dépense spécifique dans le futur.

D'une manière générale, faire fructifier un capital.

Anticiper les évolutions de la bourse.

Un revenu (mensuel) pour compléter mon revenu actuel.

Un complément à mon revenu futur (par exemple une pension complémentaire).

### B. vous souhaitez un contrat à prime(s) ? :      Unique(s)      Périodiques

### C. Quel (premier) montant souhaitez-vous verser ? :      €

### D. À quel horizon de placement l'argent peut-il être investi (ceci n'empêche pas la disponibilité) ? :

De 0 à 3 ans      De 4 à 7 ans      De 8 à 10 ans      plus de 10 ans

### E. Devez-vous pouvoir entre-temps effectuer des retraits ? :

Non      À mon gré      Périodiquement (rente ou rachat planifiés)

### F. Avez-vous d'autres exigences spécifiques ou y a-t-il des informations complémentaires susceptibles d'être pertinentes pour vos exigences et besoins ? :

#### 4. Connaissances et expérience, de manière générale

A. Avez-vous acquis dans le cadre de votre formation ou par vous-même des connaissances spécifiques dans le domaine de la finance ?      Non      Oui

B. Avez-vous, dans le cadre de votre activité professionnelle, acquis des connaissances spécifiques dans le domaine de la finance ?      Non      Oui

C. De quelle manière vous informez-vous sur le monde économique-financier ?

Cela ne m'intéresse pas ou à peine. Je ne recherche pas moi-même des informations.

Je lis régulièrement les pages financières de mon journal.

Je recherche activement des informations financières. En outre, je recherche des informations supplémentaires sur Internet ou j'assiste régulièrement à des soirées d'information dans ce domaine.

Je suis les marchés financiers de par mes activités professionnelles. Je travaille par exemple pour une institution financière, une société de bourse ou le département financier d'une entreprise.

D. Si vous avez exprimé le souhait de souscrire un produit à capital garanti (**branche 21**) uniquement, avez-vous une bonne idée des risques, du rendement prévu et des caractéristiques fiscales des investissements relevant de cette catégorie ?      Oui      Non

Indiquez ci-dessous si vous investissez ou avez déjà investi dans ce type de produits de branche 21 et ce, dans les cinq dernières années :

Une fois      Plusieurs fois      Pour un montant de +/- :      €

E. Si vous avez exprimé le souhait de souscrire un produit à capital non-garanti (**branche 23**), éventuellement en combinaison avec un autre produit fiscal de branche 21, indiquez ci-dessous si vous investissez ou avez déjà investi dans ce type de produits de branche 23 et ce, dans les cinq dernières années :

Une fois      Plusieurs fois      Pour un montant de +/- :      €

#### 5. Votre connaissance des principales catégories de produits financiers

Cochez ci-dessous les produits que vous connaissez, c'est-à-dire que vous pourriez expliquer de quoi il s'agit à une personne de votre entourage OU que vous y êtes investi volontairement (pas par héritage ou donation, par exemple). **ATTENTION** : Pour les produits d'assurance-vie, cochez les produits pour lesquels vous avez des connaissances, ce qui signifie avoir une bonne idée des risques, du rendement prévu et des caractéristiques fiscales.

Compte à vue	Compte d'épargne	Compte à terme	Obligation, bon d'état	Action
Sicav, fonds de placement	Options, Warrants, Futures		Certificat immobilier ou d'action	
Assurance-vie branche 21	Assurance-vie branche 23		Part de coopérative	Métaux précieux
Monnaie virtuelle	Epargne-pension	Epargne à long terme		

#### 6. Votre connaissance théorique des principales branche d'investissement par l'assurance-vie

*Remarque : Les deux questionnaires de cette section ont été établis par le secteur des assurances, en concertation avec la FSMA. Nous vous invitons à les compléter tous les deux, même si vous n'envisagez que de souscrire à une seule branche d'assurance (21 ou 23). En cas de modification ultérieure, il ne faudra pas recommencer le questionnaire.*

##### a. Questionnaire d'évaluation des connaissances relatives à la branche 21

###### 1. Dans le cadre d'une assurance branche 21

l'assureur garantit un taux d'intérêt sur votre investissement pour une période contractuellement définie. Celui-ci est éventuellement complété d'une participation bénéficiaire ;  
votre investissement augmentera ou diminuera en valeur si la valeur des fonds sous-jacents augmente ou diminue ;  
votre investissement augmentera annuellement en valeur d'un montant fixe ;  
je ne sais pas.

###### 2. Si vous investissez dans une assurance branche 21, vous pouvez

retirer votre investissement à tout moment, sans aucune condition ou sans aucuns frais ;  
retirer votre investissement moyennant paiement de frais de retrait éventuels (indemnité de rachat...) et d'une retenue éventuelle des prélèvements fiscaux applicables.  
ne retirer votre investissement qu'au terme du contrat ;  
je ne sais pas.

###### 3. Si vous investissez dans une assurance branche 21

vous êtes protégé en cas de faillite de l'assureur à concurrence de 100.000 euros par personne par assureur suivant les dispositions du Fonds de garantie ;  
vous courez le risque de perdre l'intégralité de votre investissement en cas de faillite de l'assureur ou d'évolutions défavorables du marché ;  
vous courez le risque de perdre l'intégralité de votre investissement en cas de faillite de l'assureur ;  
je ne sais pas.

###### 4. Dans le cadre d'une assurance branche 21 (à la différence d'une épargne-pension et d'une épargne à long terme)

vous payez des frais d'entrée et une taxe sur la prime. Si vous retirez le capital que vous avez épargné au cours des 8 premières années du contrat, vous payez uniquement des frais de retrait (indemnité de rachat...) ;  
vous payez des frais d'entrée et une taxe sur la prime. Si vous retirez le capital que vous avez épargné au cours des 8 premières années du contrat, vous payez un précompte mobilier sur votre rendement ainsi que des frais de retrait (indemnité de rachat...) ;  
vous payez des frais d'entrée et une taxe sur la prime. Si vous retirez le capital que vous avez épargné au cours des 12 premières années du contrat, vous payez un précompte mobilier sur votre rendement ainsi que des frais de retrait (indemnité de rachat...) ;  
je ne sais pas

#### b. Questionnaire d'évaluation des connaissances relatives à la branche 23

1. Par le biais d'une assurance branche 23, votre investissement

générera un rendement au moyen d'un taux d'intérêt garanti par l'assureur pour une période contractuellement définie, complété éventuellement d'une participation bénéficiaire ;  
augmentera ou diminuera en valeur si la valeur des fonds sous-jacents augmente ou diminue ;  
augmentera annuellement en valeur d'un montant fixe ;  
je ne sais pas.

2. Si vous investissez dans une assurance branche 23

vous pouvez disposer de votre argent à court terme si vous en avez besoin ; le montant que vous récupérez dépend des conditions du marché ;  
vous pouvez disposer de votre argent à court terme ;  
vous récupérez la totalité de votre investissement initial ; vous ne pouvez pas toucher à votre argent avant le terme du contrat ;  
je ne sais pas.

3. Si vous investissez dans une assurance branche 23

vous courez le risque de perdre la totalité de votre investissement en cas d'évolutions défavorables du marché ;  
vous êtes protégé en cas de faillite de l'assureur à concurrence de 100.000 euros par personne par assureur suivant les dispositions du Fonds de garantie ;  
vous ne courez aucun risque de perdre votre investissement ;  
je ne sais pas.

4. Si une protection du capital est proposée dans le cadre d'une assurance branche 23

vous récupérez toujours au moins votre investissement, même si le gestionnaire du fonds lié fait faillite ;  
l'objectif poursuivi par le biais de la politique de placement du fonds lié est au moins de préserver (une partie de) votre investissement, mais uniquement au terme du contrat ;  
vous pouvez, sans courir aucun risque, obtenir un rendement élevé sur votre investissement ;  
je ne sais pas.

5. Si une option de Stop-Loss vous est proposée, cela signifie que

vous avez la certitude que votre capital initialement placé sera garanti ;  
vous pouvez déterminer un pourcentage de perte maximum à partir de la cotation la plus haute atteinte après l'introduction de l'option ;  
le cours de la valeur sous option sera bloqué pour une durée déterminée ;  
je ne sais pas.

#### 7. Produits diffusés par notre bureau

##### A. Souscription ou reversement **SANS** conseil :

Remplissez le ou les tableaux adéquats (p. 7 à 9) en fonction des produits souhaités. Les éventuelles modalités spécifiques (investissement progressif, stop-loss, répartitions et options futures) devront nous être communiquées par mail ou en remarque p. 9. **PASSEZ ENSUITE DIRECTEMENT À LA PAGE 11.**

##### B. Souscription ou reversement **AVEC** conseil :

Nos propositions sont reprises en pages 7 à 9. Suite à nos entretiens écrits ou oraux, les éventuelles modalités de fractionnement des primes, d'options et autres sont définies en remarque p. 9. et seront reprises dans la proposition d'assurance que nous vous enverrons après encodage de votre demande de souscription.

**NOTE : LORSQU'UN N° DE CONTRAT EST INDIQUÉ, IL S'AGIT D'UN VERSEMENT COMPLÉMENTAIRE.**

#### BRANCHE 21 / COMPAGNIES ET CONTRATS

CONTRAT	NUMERO / REF	MONTANT EN €
Abeille Assurance - AFER Europe		
Patronale Life - Secure 21		
Patronale Life - Safe 21		
Athora - Self life Dynamico		
Athora - Serenity (Basic ou Prime) II by Athora		
Allianz - Invest for Life 3A My Future		

#### BRANCHE 21 ET 23 : COMPAGNIE ABEILLE - CONTRAT AFER Europe

CONTRAT N° :	MONTANT TOTAL :		€
FONDS	CODE ISIN	MONTANT EN €	
AFER PATRIMOINE D	FR001400L0P8		
AFER DIVERSIFIÉ DURABLE D	FR001400L0R4		
AFER SFER D	FR001400L0Q6		
AFER ACTIONS MONDE D	FR001400L0L7		
AFER ACTIONS AMÉRIQUE D	FR001400L0J1		
AFER MARCHÉS ÉMERGENTS D	FR001400L0N3		
AFER ACTIONS EURO ISR D	FR001400L0K9		
AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES D	FR001400L0S2		

BRANCHE 23 - PRIME UNIQUE - COMPAGNIE :			- CONTRAT :	
CONTRAT N° :			MONTANT TOTAL : €	
FONDS	IP EN MOIS	SL EN %	MONTANT	
			EN %	EN €

BRANCHE 23 - PRIME UNIQUE - COMPAGNIE :			- CONTRAT :	
CONTRAT N° :			MONTANT TOTAL : €	
FONDS	IP EN MOIS	SL EN %	MONTANT	
			EN %	EN €

BRANCHE 23 - PRIME UNIQUE - COMPAGNIE :			- CONTRAT :	
CONTRAT N° :			MONTANT TOTAL : €	
FONDS	IP EN MOIS	SL EN %	MONTANT	
			EN %	EN €



BRANCHE 23 - PRIMES RÉGULIÈRES - COMPAGNIE :				- CONTRAT :			
CONTRAT N° :	VERSEMENT :	M	T	S	A	MONTANT ANNUEL :	€
FONDS		CODE ISIN			MONTANT EN €		

BRANCHE 23 - PRIMES RÉGULIÈRES - COMPAGNIE :				- CONTRAT :			
CONTRAT N° :	VERSEMENT :	M	T	S	A	MONTANT ANNUEL :	€
FONDS		CODE ISIN			MONTANT EN €		

REMARQUES

## 8. Motivation de notre conseil (page réservée à Ligne Bleue)

Positive Portfolio Balance Tool :      Non      Oui

Si oui, date :                      indice d'équilibre AVANT proposition :                      APRES proposition :

### A. Grandes lignes des conseils donnés

**B. Recommandation personnalisée** (explique pourquoi un produit d'assurance particulier correspond le mieux aux exigences et besoins du client)

### C. Informations

1. Correspondance avec les objectifs d'investissement du client (dont tolérance au risque) :

2. Correspondance avec les préférences du client en matière de durabilité :

3. Correspondance avec la situation financière du client (dont capacité à subir des pertes) :

4. Correspondance avec les connaissances et l'expérience du client :

### Réexamen d'adéquation et évaluation périodique

## 9. Origine des fonds

**Veillez bien prendre connaissance de ce texte (et surtout la partie en bas de page).**

### A. Avertissement important

Depuis la loi du 11 janvier 1993 jusqu'à celle du 18 sept. 2017, notre pays s'est doté (et continue à le faire) d'un arsenal législatif pour faire face au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. Mais de quoi s'agit-il et quelles sont les conséquences au niveau des intermédiaires financiers et de leurs clients ?

#### Définitions (succinctes)

- Blanchir consiste à réinjecter dans les circuits financiers légaux des capitaux d'origine illicite afin de leur conférer un aspect légitime.
- Financer le terrorisme, c'est lorsqu'une personne, directement ou indirectement et par quelque moyen que ce soit, de manière illégale et délibérée, fournit ou collecte des fonds (licites ou non) dans l'intention de les voir utilisés par un terroriste ou son organisation.

#### Le dispositif légal

Lorsqu'un intermédiaire détecte ou pense détecter ce type d'opération, il a l'obligation d'en avertir la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF). Il y a donc un principe de précaution. Par ailleurs, la communication au CTIF ne peut pas être signalée au client. Dès lors, que vous soyez une personne morale (société, association, etc.) ou physique (mandataire, bénéficiaire effectif ou titulaire d'un contrat d'assurance-vie), vous devez pouvoir justifier de l'origine de votre versement ou d'un mouvement de fonds.

Le législateur a bien sûr mis des limites pour rester dans un cadre raisonnable. Toutes les opérations financières ne doivent pas être déclarées ou justifiées. C'est pourquoi il a défini une base de critères qui sont autant de signaux d'alerte. Cette base n'est toutefois pas exhaustive et chaque intervenant peut adapter la liste en fonction des spécificités de son métier et de sa clientèle.

Pour plus d'information sur le sujet, nous vous renvoyons à notre brochure « Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme », disponible en téléchargement sur notre site, rubrique *Librairie*.

#### Nos et vos obligations

Toutes les informations que vous nous communiquez sont confidentielles. Elles nous permettent de répondre à nos obligations légales. En fonction de l'origine des fonds exposées et des montants envisagés en placement, certaines informations complémentaires ou des documents de preuve pourront vous être demandés. Ce sera par exemple typiquement le cas lors d'une donation, d'un héritage ou d'une vente immobilière. Dans votre description, qui sera succincte ou complète en fonction du montant versé, veuillez préciser exactement l'origine des fonds en vous mettant à la place d'une personne extérieure qui ne vous connaît pas et qui doit pouvoir établir une traçabilité fiable et complète. Nous devons donc pouvoir suivre le chemin emprunté par vos fonds de leur origine à votre versement, y compris celui-ci, grâce à des documents probants et lisibles ! Nous ne pourrions pas nous contenter d'un vague « ça vient de mon compte épargne ». Il faudra fournir notamment les extraits de compte nécessaires (et pas des relevés d'opérations ou des copies d'écran). N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'infos. Nous sommes là pour vous guider dans ces démarches parfois pesantes mais indispensables.

## B. Déclaration

Cochez la case voulue et reportez-vous à la lettre qui suit. Les n° de compte bancaires doivent être indiqués en format IBAN.

**En cas de versement de plus de 25.000 €, veuillez joindre les documents permettant de tracer l'origine des fonds (extraits de compte, acte et / ou décompte notarié, dossier de donation, etc.).**

A. Par quel compte à vue est versé le montant ? : → B      Je ne sais pas → D

B. Êtes-vous titulaire ou co-titulaire de ce compte ? : Oui → F      Non → C

C. Agissez-vous en tant que ? : Mandataire ou représentant légal → E      Autre → E

D. Les fonds sont-ils versés par un notaire, un service public, un assureur, etc. : Oui → F      Non → E

E. Nom / prénom ou dénomination du titulaire du compte ? : → F

F. Avant arrivée sur votre compte à vue, les fonds provenaient (plusieurs choix possibles) :

D'un autre compte vue ou d'épargne (décrivez en commentaires depuis quand les fonds y étaient déposés et comment ils ont été constitués)

D'une opération passée par acte notarié le (date) :

→ Type : vente immobilière donation héritage autre (précisez) :

→ Nom et localité du notaire instrumentant :

→ Montant reçu suite à l'opération :

D'une donation sous seing privé effectuée le (date) :

→ Lien de parenté avec le donateur :

→ Si l'opération a été enregistrée, indiquez le lieu :

D'un autre investissement :

→ Type : vente sur compte-titres retrait ou clôture sur contrat d'assurance-vie non-fiscal

Clôture d'un contrat fiscal (précisez le type de contrat : \_\_\_\_\_ )

→ Organisme payeur : \_\_\_\_\_ et date de l'opération :

Autre (spécifiez) :

G. En cas de versement jusqu'à 25.000 €, détaillez plus précisément ci-dessous l'origine des fonds :

### 10. Déclaration de Ligne Bleue

Afin que vous puissiez prendre une décision en connaissance de cause, notre bureau a parcouru, ce jour ou antérieurement, avec vous et vous a fourni :

- votre fiche client (LB Doc 1) et, éventuellement, votre profil d'investisseur (LB Doc 7).
- la fiche d'information de chaque contrat et produit proposé, que ce soit sous forme physique, par renvoi sur site ou téléchargement. Ces documents contiennent des informations essentielles sur le contrat d'assurance et les produits choisis. Ils reprennent notamment des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques inhérents au contrat d'assurance choisi ou à certaines stratégies d'investissement proposées, ainsi que des informations sur les coûts et frais liés au contrat et fonds choisis.
- les conditions du ou des contrats d'assurance choisis.
- les informations précontractuelles relatives à la durabilité du produit d'assurance proposé.
- la note explicative sur les préférences en matière de durabilité, également disponible sur notre site internet.

Nous vous avons également signalé que le travail de notre bureau en relation avec le contrat d'assurance est rémunéré sur la base d'une rémunération comprise dans la prime que vous payez. Celle-ci est détaillée dans notre Livre blanc, téléchargeable sur notre site internet, section Librairie.

Vous avez de plus reçu l'information complémentaire suivante :

### 11. Acceptation et signature

**Nous ne pouvons accepter votre dossier que si les trois cases sont cochées.**

En cochant cette case, vous confirmez que la déclaration ci-dessus est correcte et sincère.

En cochant cette case, vous confirmez vouloir souscrire aux produits et modalités proposés.

En cochant cette case, que ce soit par notre site web, des documents papier ou oralement, vous confirmez avoir reçu au total une information suffisamment didactique, claire et complète pour effectuer un choix en toute connaissance de cause. En signant le présent document, vous confirmez en avoir compris le sens et pris connaissance de l'ensemble des informations données.

Fait en deux exemplaires à  
client(x) ou a été conservé par lui / eux.

le

dont un exemplaire est remis au(x)

Signature du / des client(s) pour accord :

Signature de B. Poncé, gérant de Ligne Bleue srl :

